Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1280

Rubrik: Oubliés

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

banques commerciales?

re. Le Crédit Suisse - Banque populaire a viré environ 6 milliards de crédits à risques dans une «société-asile» Vertika. La SBS augmente de 2 milliards ses provisions. L'UBS annonce 3 milliards. Pourquoi cette accélération? Deux explications qui sont complémentaires.

Première explication. Epurer si radicalement, que ce serait alors vraiment, une fois pour toutes! Et profiter d'un exercice favorable (96) pour le faire. A l'avenir, les bénéfices seront libérés de la charge trop lourde des provisions. Le rendement des fonds propres apparaîtra excellent en comparaison internationale, entre 10 et 20%. La bourse ronronnera.

Deuxième explication. Après 6 ans consécutifs de récession, la situation s'est encore détériorée dans les deux secteurs essentiels: prêts hypothécaires et prêts commerciaux. Des immeubles ont pu perdre, année après année, 10% de leur valeur, en tout de 20% à 40%. Au-delà de 20%, cela signifie que les seconds rangs deviennent des risques totaux et même que le risque mord sur le premier rang. Quant aux entreprises, les banques répugnent, s'il s'agit de clients de longue fidélité, à les acculer à la faillite; elles acceptent non sans exigences de les «supporter». Les provisions exceptionnelles signifient donc une détérioration en profondeur de l'économie suisse.

Ce diagnostic est à prendre au sérieux. Si la SBS a justifié ses provisions par la mise en place d'une évaluation proche des méthodes actuarielles, l'UBS a mis au travail cet été une centaine d'experts qui ont procédé par sondage ciblé. La provision n'est que la projection, à l'échelle de l'ensemble de la banque, du résultat de leur travail. C'est l'analyse la plus réelle qui soit de la situation économique suisse.

Leçons

On peut se réjouir qu'une banque, telle l'UBS, puisse faire les a-fonds avec ses ressources propres. Mais la question demeure: que peuvent faire, que feront d'autres banques moins bien pourvues de réserves et de capacité de profit?

De surcroît, éponger des pertes, se prémunir contre des risques ne crée pas de nouvelles richesses. Des mesures de relance sont-elles devenues nécessaires? C'est la question vitale que pose la nouvelle politique des banques; elles provisionnent raisonnablement leurs opérations avec l'étranger; le problème est donc avant tout intérieur. Il serait urgent que l'autorité politique reçoive toutes les données, celles du secteur industriel, celles du secteur bancaire pour qu'elle puisse décider en toute connaissance de cause des formes d'une relance et de sa justification. Les provisions extraordinaires de 96 sont un avertisseur. Qui l'entend? ag

SALAIRES

Qui est privilégié?

Il est de bon ton de railler ces fonctionnaires dont les salaires augmentent annuellement et automatiquement. Ceux que le langage populaire persiste à appeler des ronds-de-cuir seraient ainsi des privilégiés en comparaison des employés du secteur privé.

Une image au moins partiellement démentie par les chiffres: ainsi, dans le secteur privé, un employé ayant passé vingt ans dans la même entreprise touchait en 1994 un salaire de 48% plus élevé que celui d'un employé comptant deux ans de service ou moins (6062 francs contre 4091); dans le secteur public cette différence est de moitié moins élevée: 24% (6 399 francs contre 5172). Elle s'explique certes par un salaire initial plus élevé, mais aussi par un blocage des augmentations annuelles après une certaine durée.

Les augmentations régulières de salaire, même si elles ne sont pas automatiques, sont donc plus marquées dans le privé que dans le public. Une indication à rappeler à celles et ceux pour qui le privé sert de modèle universel.

Il reste pourtant vrai que l'automatisme des augmentations annuelles (on ne parle pas ici de la compensation du renchérissement, parfaitement légitime) et, surtout, leur durée limitée, ne sont plus guère défendables. Car quel est le but poursuivi? S'il s'agit de récompenser l'expérience et les compétences acquises, il existe des moyens plus fins de les mesurer que le temps passé à un emploi. Et s'il s'agit d'encourager les employées et les employés à ne pas changer de travail, il est ridicule de ne plus récompenser la fidélité après quinze ans... *pi*

Oubliés

La surveillance de la presse pendant le conflit 1939-1945 limitait la communication mais ne l'interrompait pas. C'est ainsi qu'une presse clandestine d'extrême-gauche diffusait des informations sans contrôle des autorités. Alors que deux journaux alémaniques, le quotidien socialistes zurichois *Das Volksrecht* et l'hebdomadaire de gauche *Die Nation*, lançaient des attaques contre le Comité International de la Croix Rouge «dans la personne de ses principaux dirigeants», le *Bulletin socialiste*, organe clandestin, publiait dans son édition de novembre 1943 un article intitulé «La Croix-Rouge Internationale et les prisonniers russes». Le Dr. Ernest Gloor (1893-1964) répondit à cet article par une brochure. Celui qui fut premier syndic socialiste de Renens en 1933 et Conseiller national tout d'abord socialiste puis de la Fédération socialiste suisse de 1931 jusqu'à la privation de son mandat en juin 1941 (avec les trois autres élus de la FSS considérés comme indignes de siéger) manifestait ainsi publiquement sa rupture avec ses anciens amis de la tendance socialiste représentée par Léon Nicole. Pour défendre l'action du CICR, Ernest Gloor prenait prétexte d'une lettre du 4 décembre 1943 d'un citoyen néerlandais J. du Plessis. Il défendait l'action du CICR et montrait les confusions faciles avec la Ligue des Croix-Rouges et la Croix-Rouge suisse qui ont aussi leur siège dans notre pays.

Point par point le Dr Gloor reprenait les accusations et citait le «travail gigantesque» du CICR.

L'action commencée à Solférino faisait donc, même pendant la guerre, l'objet de critiques publiques. *cfp*

Dr. E. Gloor, *Le Comité International de la Croix-Rouge et les prisonniers de guerre soviétiques, Réponse à un étranger*, éditions «L'Avenir» Renens, décembre 1943. *cfp*